



THE WORLD MEDICAL ASSOCIATION, INC.

B. P. 63 - 01212 FERNEY-VOLTAIRE Cedex, France
28, avenue des Alpes - 01210 FERNEY-VOLTAIRE, France

Telephone : 50 40 75 75
Fax : 50 40 59 37

Cable Address :
WOMEDAS, Ferney-Voltaire

Mai 1990

10.25
Original: anglais

DECLARATION DE HONG KONG DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE
SUR
LES MAUVAIS TRAITEMENTS DES PERSONNES AGEES

Adoptée par la 41e Assemblée Médicale Mondiale
Hong Kong, Septembre 1989
et
révisée par la 126e session du Conseil
Jérusalem (Israël), Mai 1990

Les personnes âgées peuvent souffrir de problèmes pathologiques comme les troubles moteurs et psychiques et les difficultés d'orientation. Il résulte de ces problèmes que les personnes âgées peuvent nécessiter une assistance dans les actes de la vie quotidienne qui, à son tour, les rend dépendantes. Une telle situation peut alors amener la famille et la collectivité à les considérer comme une charge et à réduire à un minimum les soins et les services. C'est en tenant compte de ces renseignements que la question des mauvais traitements des personnes âgées doit être examinée.

Les mauvais traitements des personnes âgées peuvent se manifester de plusieurs manières, telles que physiques, psychologiques, financières et/ou matérielles, médicales ou par négligence. Les différences de définition des mauvais traitements des personnes âgées rendent difficile la comparaison des conclusions sur la nature et les causes du problème. Un certain nombre d'hypothèses préliminaires ont été proposées concernant l'étiologie des mauvais traitements des personnes âgées, dont notamment: la dépendance envers autrui en matière de prestation de services; le manque de liens familiaux étroits; la violence dans la famille; le manque de ressources financières; la psychopathologie de l'auteur de mauvais traitements; le manque de protection sociale; et les facteurs institutionnels tels que les bas salaires et les mauvaises conditions de travail qui contribuent au mécontentement des prestataires de services et par voie de conséquence à l'abandon des personnes âgées.

Le mauvais traitement des personnes âgées est un fait de plus en plus reconnu par les institutions médicales et les organismes sociaux. Les médecins ont joué un grand rôle dans le mouvement contre l'enfance maltraitée, en définissant et faisant connaître le problème et en formulant des mesures publiques.

Cependant, ce n'est que récemment que les mauvais traitements des personnes âgées ont retenu l'attention de la profession médicale. La première étape en faveur de la prévention des mauvais traitements et de l'isolement des personnes âgées consiste à élargir la conscience et la connaissance des médecins et autres professionnels de santé. Une fois identifiées les familles et les personnes à hauts risques, les médecins peuvent participer à une prévention élémentaire en signalant les mauvais traitements au centre de service social ou communautaire approprié. Ils peuvent également aider et informer directement les patients et leur famille sur les situations à hauts risques.

Par conséquent, l'Association Médicale Mondiale adopte les principes de base suivants concernant les mauvais traitements des personnes âgées.

I. PRINCIPES DE BASE

1. Les personnes âgées ont les mêmes droits aux soins, au bien-être et au respect que les autres êtres humains.
2. L'Association Médicale Mondiale reconnaît que le médecin a la responsabilité de veiller à prévenir les mauvais traitements physiques et psychiques des personnes âgées.
3. Le médecin, appelé par la personne âgée elle-même, par la maison de retraite ou de soins, ou par la famille, veillera à ce que la personne âgée reçoive les meilleurs soins possibles.
4. Le médecin qui, selon les termes de la présente déclaration, constate ou suspecte un mauvais traitement, examinera la situation avec les responsables, qu'il s'agisse de la maison de retraite ou de la famille. S'il constate un cas de mauvais traitements, ou s'il considère un décès suspect, il en informera les autorités compétentes.
5. Afin de garantir la protection des personnes âgées dans son environnement, il ne doit pas y avoir de restriction quant au droit de choisir librement son médecin. Les associations nationales membres feront tout leur possible pour s'assurer que ce libre choix est garanti dans le système médico-social.

L'Association Médicale Mondiale apporte également les recommandations suivantes aux médecins engagés dans le traitement des personnes âgées et invite les associations médicales nationales à faire connaître la présente déclaration à leurs membres et au public.

II. RECOMMANDATIONS

Les médecins engagés dans le traitement des personnes âgées devraient:

- identifier les personnes âgées délaissées et/ou ayant subi de mauvais traitements;
- examiner et traiter les blessures par suite de mauvais traitements et/ou abandon;
- rester impartial et sans jugement;

- essayer d'établir ou de maintenir un lien thérapeutique avec la famille (le médecin est souvent le seul professionnel qui maintienne des relations à long terme avec le patient et la famille);
- signaler tous les cas suspects de mauvais traitements et/ou abandon de personnes âgées conformément au code de l'administration locale;
- employer quand cela est nécessaire, une équipe multidisciplinaire de responsables issus des professions médicales, de service social, de la santé publique et juridique;
- encourager le développement et l'utilisation de ressources communautaires de soutien pour dispenser des soins à domicile, une trêve des soins, et réduire la tension des relations avec les familles dangereuses.

◆ ◆ ◆

RESCINDED